

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 novembre 2020 à 19 h, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-11-864 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 novembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-13 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative aux cours de natation privés
3. Adoption / Règlement n° 1440-01 / Remplacement du plan du secteur de taxation
4. Travaux municipaux / Construction d'une bordure / Rue Chicoine et route De Lotbinière / Lot 1 545 787
5. Ordre de changement n° 1 / 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion
6. Ordre de changement n° 35 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare – Règlement n° 1731
7. Ordre de changement n° 2 / 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-11-865 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-13 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative aux cours de natation privés

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1709-13 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter la tarification relative aux cours de natation privés et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-11-866 Adoption / Règlement n° 1440-01 / Remplacement du plan du secteur de taxation

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1440-01 a été déposé à une séance tenue le 2 novembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1440-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1440 afin de remplacer le plan du secteur de taxation identifié à l'article 2 et joint en annexe A ».

« ADOPTÉE »

20-11-867 Travaux municipaux / Construction d'une bordure / Rue Chicoine et route De Lotbinière / Lot 1 545 787

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de délimiter physiquement le domaine public en front du lot 1 545 787, et ce, tant sur la rue Chicoine que sur la route De Lotbinière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétés des travaux de construction d'une bordure en front dudit lot, incluant un espace vert sur la rue Chicoine, le tout conformément au croquis préparé par M^{me} Chantal St-Laurent, chef de division – Planification urbaine, en date du 5 novembre 2020;

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 25 000 \$, taxes applicables non comprises, pour effectuer ces travaux;

QUE ces travaux soient exécutés a même l'enveloppe budgétaire prévue au contrat adjugé dans le dossier d'appel d'offres n° 401-110-20-22.

« ADOPTÉE »

20-11-868 Ordre de changement n° 1 / 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-053 autorisant la signature des contrats de services professionnels à intervenir individuellement avec les cinq firmes composant l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire dont la documentation a été déposée sur le SEAO sous le numéro 401-110-19-12;

CONSIDÉRANT l'offre des professionnels en architecture prévoyant l'implication d'un expert en science du bâtiment pour la mise en service de l'enveloppe du bâtiment projeté incluant la réalisation de tests de performance;

CONSIDÉRANT qu'un tel service présente des bénéfices pour le projet, notamment au niveau de la réduction possible des coûts d'entretien et de la durée de vie de l'enveloppe;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 des professionnels en architecture relatif au contrôle qualitatif et à la mise en service de l'enveloppe pour le projet du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion totalisant un montant de 92 400 \$, taxes applicables non comprises, et qu'il soit entendu que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction du taux horaire identifié à l'offre de service supplémentaire des professionnels;

QUE ce service soit financé par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement, dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

QU'une somme non supérieure à 5 % des dépenses autorisées au règlement d'emprunt qui sera adopté soit remboursée au surplus accumulé non affecté au moment opportun.

« ADOPTÉE »

20-11-869 Ordre de changement n° 35 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare – Règlement n° 1731

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 35 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare – appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 38 500 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

20-11-870 Ordre de changement n° 2 / 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-053 autorisant la signature des contrats de services professionnels à intervenir individuellement avec les cinq firmes composant l'équipe lauréate du concours d'architecture pluridisciplinaire dont la documentation a été déposée sur le SEAO sous le numéro 401-110-19-12;

CONSIDÉRANT l'offre des professionnels en architecture prévoyant l'implication d'un expert en signalétique architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé opportun de retenir ce service supplémentaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 2 des professionnels en architecture relatif à la signalétique pour le projet du Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion totalisant un montant de 22 800 \$, taxes applicables non-comprises, et qu'il soit entendu que la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction du taux horaire identifié à l'offre de service supplémentaire des professionnels.

« ADOPTÉE »

20-11-871 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 07 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier